



31 janvier 2013

## Question sur la transmission des données médicales Après la répression contre les délégués FO, la Direction reviendrait-elle à la raison ?

---

La Direction a mis en place une formation en eLearning sur la transmission des données médicales énumérant les interdictions légales dans ce domaine et mettant l'accent sur la responsabilité pénale des salariés.

Les délégués FO ont alerté la Direction parce que les process en cours étaient en infraction avec ces règles, en indiquant qu'il incombait à la Direction de changer les process, de consulter préalablement le comité d'établissement sur ces questions et de recruter parce que l'impact sur les effectifs déjà insuffisants pouvait être important.

La Direction a répliqué en sanctionnant un délégué FO, en stigmatisant notre syndicat FO même pendant le forum de l'indemnisation et en répondant aux délégués du personnel FO : « la responsabilité pénale pèse sur le salarié ... » et seulement sur le salarié.

Après de multiples interventions de notre syndicat FO, après les questions posées, à plusieurs reprises, par les délégués du personnel FO, la Direction annonce enfin qu'elle mettra en place une nouvelle formation sur la question des données médicales qui sera suivie de nouveaux process.

La Direction revient-elle à la raison ? Nous l'espérons mais rappelons la nécessité de consulter en préalable le comité d'établissement, rappelons que les effectifs sont insuffisants et qu'il faudra tenir compte de l'impact des nouveaux process.

## Défense du périmètre de l'Unité Economique et Sociale

---

Le Tribunal d'Instance de Paris 9<sup>ème</sup> se réunira vendredi 1<sup>er</sup> février 2013 pour statuer sur le périmètre de l'UES. Notre syndicat FO s'oppose à la réduction du périmètre de l'UES, réduction qui permet à la Direction de démembrer Generali et met en péril l'avenir des salariés.

**FO réclame le maintien dans le périmètre de l'UES de la collectivité de travail qui la constituait en 2010 et de toutes les entités juridiques qui continuent les activités qui étaient réunies en 2010**, c'est-à-dire : COSEV@D, Succursale Generali Investments Europe, Succursale Generali Real Estate, Generali France, General France Assurance, Generali Vie, Generali IARD, Trieste courtage, Generali Réassurance Courtage, L'Equité, E-Cie Vie.

Pour nous joindre : par mail : [fogenerali@yahoo.fr](mailto:fogenerali@yahoo.fr) / par téléphone au 06 78 87 81 79

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>

L'affaire sera plaidée vendredi devant le Président du Tribunal d'Instance. Le Groupe Generali sera représenté par 5 avocats afin de tenter d'obtenir la validation du démembrement de l'UES. Notre syndicat FO sera représenté par un avocat, Maître Sophie Humbert.

Nous ne savons pas si les autres syndicats seront présents ou représentés ou bien absents lors de l'audience de vendredi. Mais nous savons que la Direction de Generali utilise comme argument principal que FO est le seul syndicat à défendre le périmètre de l'UES, alors que tous les autres syndicats ont approuvé le démembrement de l'UES.

**Les syndicats qui resteraient sur cette position favorable à la Direction prendraient une très lourde responsabilité dans cette affaire si importante pour l'avenir des salariés.**

Nous vous ferons un compte rendu très prochainement.

## Salaires & Accord interprofessionnel : Attention danger !

La Direction poursuit sa politique d'individualisation et de baisse du pouvoir d'achat : 370 € brut annuel d'augmentation générale (uniquement pour les salariés n'ayant pas opté pour la rémunération variable), c'est très loin des besoins et bien inférieur à la hausse des prix réels.

Cette année, même un des syndicats signataires des accords précédents, a rejoint notre syndicat FO pour dénoncer les dégâts de l'individualisation et l'arbitraire qui en découle en réalisant qu'en la matière « c'est la Direction qui a tous les leviers ».

**ATTENTION** : la signature, au niveau national, de l'accord du 11 janvier 2013 sur l'emploi pourrait avoir des conséquences très graves s'il était transposé en Loi car il permettrait la possibilité d'opérer des baisses de salaires.

**Notre confédération FO n'a pas signé cet accord et s'oppose à sa transposition dans la Loi.**

Dans notre entreprise, FO, maintient les revendications salariales suivantes :

- Une augmentation générale des salaires de 5 % pour tous, non cadres et cadres, optant ou non, avec un minimum de 1500 € annuel et ce, sans plafonnement y compris pour les salariés en alternance.
- Le relèvement des salaires minima dans la même proportion : pas de salaire annuel inférieur à 27 500 € pour les non cadres et 37 032 € pour les cadres
- Une prime exceptionnelle de 1000€ pour tous afin de compenser la baisse du pouvoir d'achat d'année en année puisque les augmentations générales de Generali (parmi les mesures salariales les plus basses de la profession) sont constamment en dessous du taux d'inflation.
- La revalorisation et l'intégration des primes d'objectifs dans les salaires au niveau le plus élevé pour tous les salariés non cadres et cadres, optant ou non, et avec le rétablissement des jours de RTT ôtés par l'employeur.
- La suppression des objectifs, système totalement arbitraire qui contribue à la dégradation des conditions de travail, qui génère un stress préjudiciable à la santé des salariés et qui de plus concoure à la désorganisation de certains services.
- La prise en charge par l'employeur de la carte de transport à 100% et l'indemnisation des frais réels pour les salariés devant prendre leur véhicule.
- Une indemnisation des stagiaires revue à la hausse et une indemnisation au premier jour.

Pour nous joindre : par mail : [fogenerali@yahoo.fr](mailto:fogenerali@yahoo.fr) / par téléphone au 06 78 87 81 79

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>